

## MAIRIE DE VILLE

### Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 MARS 2011

Présents : Mmes et Ms Barbillon - Valck - Trouillet - Talon – Avot - Gimaret - Cresson - Bonenfant - Delenclos - Loir – Lejop – Muchembled –Colinet formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Hallu, procuration à M. Barbillon - M. Brunel, procuration à M. Valck.

Secrétaire de séance : M. Cresson

Compte rendu de la réunion du 13 janvier 2011 adopté.

#### Aménagement de fossés pour prévention contre les inondations – demande de subvention

Le conseil municipal,

- Vu les risques d’inondation toujours présents dans la commune;
- Vu la nécessité de réaliser des travaux d’aménagement et d’élargissement des fossés pour prévenir ces risques;

Décide à l’unanimité :

- de réaliser en 2011 l’aménagement et l’élargissement des fossés ci-dessous et selon les plans joints :

Chemin des allées - Chemin des usages - Rue de Dives le Franc - Impasse des Loisirs - Rue du Moulin du Chapitre - Rue du Vivier - Rue de la Pâturrelle - Rue de l’église - Ruelle Boulnois - Route d’Evricourt.

- d’accepter les devis qui ont été proposés pour un montant total de 20 100 €Hors taxes.
  - d’inscrire les sommes correspondantes au Budget Primitif de l’exercice 2011.
  - De solliciter auprès de Monsieur Philippe Marini, sénateur de l’Oise, une subvention au titre de l’Etat d’un montant de 10 000 € afin de participer à ces travaux de sécurité.
  - d’établir le plan de financement comme suit :
- |  |             |
|--|-------------|
| - Montant total des travaux :                | 20 100.00 € |
| - Subvention :                               | 10 000.00 € |
| - Reliquat pris sur le Budget primitif 2011: | 10 100.00 € |

#### Remplacement des fenêtres de la mairie – demande de subvention

Le conseil municipal,

- Vu la vétusté des fenêtres de la mairie;
- Vu la nécessité de les changer et de les remplacer par des fenêtres double vitrage afin d’obtenir une meilleure isolation et de réaliser ainsi des économies d’énergie;

Décide à l’unanimité :

de procéder au remplacement des fenêtres de la mairie en 2011.

- d’accepter les devis qui ont été proposés pour un montant total de 4 217 €Hors taxes.
  - d’inscrire les sommes correspondantes au Budget Primitif de l’exercice 2011.
  - De solliciter auprès de l’Etat une subvention au titre de la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux d’un montant de 1 898 € au taux de 45 %.
  - d’établir le plan de financement comme suit :
- |  |            |
|--|------------|
| - Montant total des travaux :                | 4 217.00 € |
| - Subvention :                               | 1 898.00 € |
| - Reliquat pris sur le Budget primitif 2011: | 2 319.00 € |

#### Acceptation de recettes

Le conseil municipal, à l’unanimité, accepte les recettes ci-dessous :

- 86.47 € du Foyer Rural de Ville pour remboursement des photocopies du Foyer pour l’année 2010;
- 13.44 €de l’association Les Pigeons Bleus pour remboursement du surplus d’électricité consommé lors de la location de la salle des 26 et 27 février 2011.
- 12.80 €de l’association des chasseurs de Cannectancourt pour remboursement du surplus d’électricité consommé lors de la location de la salle des 5 et 6 février 2011.
- 25.85 €de La Lyonnaise des Eaux pour remboursement d’un trop payé de la commune sur consommation.

### **Adhésion à l'ADTO**

L'assemblée Générale constitutive de la Société Publique « Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO) » a adopté les statuts et a procédé à l'élection des membres du conseil d'administration et du bureau.

Le siège de l'ADTO est fixé à Beauvais, 10 rue des Teinturiers.

Compte tenu de son intérêt général, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide que la commune de Ville adhère à l'ADTO
- approuve les statuts de l'ADTO
- s'engage à acquérir une action d'un montant de 50 € et s'engage à verser la cotisation dont le montant est fixé par le conseil d'administration.

Le montant de l'action étant en section d'investissement, le conseil municipal prend l'engagement d'inscrire les dépenses au compte 271.

La cotisation est annuelle. Elle part du 1er janvier et sera établie avec un prorata de la date de visa portée sur la délibération de l'organe délibérant de la collectivité, au 31 décembre de la même année.

Elle est basée sur la population municipale telle qu'elle ressort annuellement du décret publié par l'INSEE.

Monsieur le Maire est désigné pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale de l'ADTO.

### **Achat de matériel pour l'aire de jeux de la Folle Emprise**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de réaliser l'achat des mini-buts et des filets de protection pour l'aire de jeux de la Folle Emprise, auprès de la société CASALSPORTS pour un montant HT de 12 027.15 € (14 384.47 € TTC).

Monsieur le maire est autorisé à signer la commande correspondante.

### **Prêt de la salle au CNEPT**

Le conseil municipal,

- Vu les demandes de la Délégation Régionale de Picardie du Centre National de la Fonction Publique Territoriale de lui prêter la salle polyvalente de Ville pour y réaliser des actions de formation,

Décide à l'unanimité de demander une participation de 30 € par jour pour participation aux frais de fonctionnement de la salle.

Monsieur le maire est chargé de l'application de la présente délibération.

### **Affichage des avis de décès à la porte de l'église**

Le conseil municipal,

- Vu la réfection de la porte principale de l'église et notamment sa remise en peinture récente ;
- Vu la vitrine qui a été posée à gauche de l'église pour permettre l'affichage des informations ;
- Vu que les avis de décès sont distribués par la mairie dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de la commune ;

Décide à l'unanimité :

D'interdire tout affichage, y compris celui des avis de décès, sur la porte de l'église.

Fait à Ville, le 10 mars 2011

Le Maire, Philippe BARBILLON